

Faculté de droit



ECRI3001 Séminaire d'épistémologie de la criminologie

[30h] 4 crédits

Ce cours n'est pas dispensé en 2006-2007

Cette activité se déroule pendant toute l'année

Enseignant(s): Françoise Digneffe

Langue d'enseignement : français

Niveau : Troisième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

L'objectif de ce séminaire est d'être un lieu de réflexion et de discussion sur la nature et les statuts des savoirs produits dans le champ de la criminologie, tels qu'ils ont été enseignés dans les cours de 2e cycle..

Résumé : Contenu et Méthodes

Contenu :

Existe-t-il une démarche propre à la criminologie ? Dans la mesure où on considère la criminologie comme une activité de connaissance disciplinaire, comment celle-ci peut-elle se construire et articuler des savoirs provenant de disciplines de nature différentes comme le droit pénal, la sociologie, la psychologie et les sciences bio-médicales? Comment, par ailleurs, tenir compte du fait que la criminologie est en même temps projet de connaissance et activité sans cesse questionnée par la pratique et par le champ socio-politique ? C'est à une mise en évidence et à une tentative de déconstruction des biais qui s'introduisent dans la construction même de la connaissance en criminologie que contribueront les analyses des textes proposés aux participants au séminaire. Ces textes sont issus des différentes disciplines constitutives de la criminologie.

Méthodes :

La participation active des étudiants sera sollicitée tout au long du déroulement du séminaire sous une triple forme: discussions à la suite des exposés oraux, commentaires de lectures et rédaction d'un travail personnel. Le séminaire sera également un lieu dans lequel seront mises en débat les questions épistémologiques liées au travail de recherche propre aux étudiants qui y participent.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM3DA Diplôme d'études approfondies en criminologie (4 crédits)